

Ville de PLUMELEC  
Conseil Municipal  
Séance du 3 avril 2023

**DELIBERATION n°20230403-01**

Rapporteur : M. le Maire

**-PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023-**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho – Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l'élue à 18h45), Mme Pédron, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l'élue à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

Quorum : 12

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2023 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Madame Isabelle Gicquello.

Chaque élu présent en a reçu un exemplaire. Il convient, à ce titre, que les membres du conseil, le valident ou demandent à le modifier.

Vu le projet de procès-verbal ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 15 \* Pouvoirs : 1 \* Total : 16 \* Exprimés : 16**

**Voix pour : 16 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le 07 AVR. 2023

ID : 056-215601725-20230403-2023040301-DE

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2023.

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC  
Conseil Municipal  
Séance du 3 avril 2023

**DELIBERATION N°20230403-02**  
Rapporteur : M. le Maire  
**-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023-**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho – Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l'élue à 18h45), Mme Pédron, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l'élue à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

Quorum : 12

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Sur proposition de la commission finances, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

TAXES	Taux 2022	Proposition 2023
Taxe d'habitation	14.92 % (gelé)	14.92 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.68 % (taux communal de 23.42 % auquel s'ajoute le taux départemental de 15.26 %)	38.68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.38 %	52.38 %

Après avoir délibéré :

**Le Conseil Municipal,  
Par**

**Présents : 16 \* Pouvoirs : 1 \* Total : 17 \* Exprimés : 17  
Voix pour : 17 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**VOTE LE MAINTIEN DES TAUX TELS QUE CI-DESSOUS :**

TAXES	Taux 2023
Taxe d'habitation	14.92 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.68 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	52.38 %

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023  
LE MAIRE  
STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC  
Conseil Municipal  
Séance du 3 avril 2023

**DELIBERATION 20230403-03**

Rapporteur : M. le Maire

**-COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2022, COMPTE ADMINISTRATIF 2022,  
AFFECTATION DU RESULTAT 2022, BUDGET PRIMITIF 2023-**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho – Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l'élue à 18h45), Mme Pédron, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l'élue à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

Quorum : 12

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à la trésorerie de Pontivy.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**

**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**

Le compte de gestion 2022.

\*\*\*\*\*

Le compte administratif 2022, conforme au compte de gestion, laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 1 427 666.77 euros et un déficit d'investissement cumulé de 400 554.51 euros. (résultats annuels : excédent de fonctionnement de 471 613.96 euros et déficit annuel d'investissement de 240 017.41 euros).

Monsieur le Maire se retire du débat.

Après avoir délibéré :

**Le Conseil Municipal,**  
**Par**  
**Présents : 17 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 20 \* Exprimés : 20**  
**Voix pour : 20 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**  
Le compte administratif 2022.

\*\*\*\*\*

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 733 136.55 euros, en recettes d'investissement (article 1068) afin de couvrir le déficit d'investissement de 2022. Le solde, soit 694 530.22 euros, est conservé en section de fonctionnement (article 002).

Après avoir délibéré :

**Le Conseil Municipal,**  
**Par**  
**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**  
**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**  
L'affectation du résultat 2022 soit 733 136.55 euros  
en section d'investissement du budget 2023 (article 1068).

\*\*\*\*\*

Il est proposé un virement de la section de fonctionnement de 785 527.87 euros (article 023 - dépenses-) à la section d'investissement (art 021 -recettes-).

Après avoir délibéré :

**Le Conseil Municipal,**  
**Par**  
**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**  
**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**

Le virement de la section de fonctionnement de 785 527.87 euros (article 023 -dépenses-) à la section d'investissement (art 021 -recettes-).

\*\*\*\*\*

Le projet de budget - commune 2023 - est présenté en équilibre à la somme de :

- ✓ 3 583 156.54 euros en section de fonctionnement
- ✓ 2 133 933.39 euros en section d'investissement

Après avoir délibéré :

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**

**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**ADOPTE**

Le budget 2023 aux sommes de

- ✓ 3 583 156.54 euros en section de fonctionnement
- ✓ 2 133 933.39 euros en section d'investissement

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023

LE MAIRE

STEPHANE HAMON





Ville de PLUMELEC  
Conseil Municipal  
Séance du 3 avril 2023

**DELIBERATION n°20230403-04**

Rapporteur : M. le Maire

**-CHAMBRE FUNERAIRE : COMPTE DE GESTION 2022, COMPTE ADMINISTRATIF  
2022, BUDGET PRIMITIF 2023-**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho – Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l' élu à 18h45), Mme Pédron, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l' élu à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

Quorum : 12

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à la trésorerie de Pontivy.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**

**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**

Le compte de gestion 2022.

\*\*\*\*\*

Le compte administratif 2022, conforme au compte de gestion, laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 6 977.80 € et un excédent d'investissement cumulé de 9 700.94 euros. (Résultats annuels : excédent de fonctionnement de 5 210.24 euros et déficit d'investissement de 48 891.31 euros).

En l'absence d'affectation du résultat au compte 1068, l'excédent cumulé de fonctionnement de 6 977.80 euros sera affecté en report à nouveau et repris au budget sur la ligne 002.

Monsieur le Maire se retire du débat.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 17 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 20 \* Exprimés : 20  
Voix pour : 20 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**

Le compte administratif 2022.

\*\*\*\*\*

Le projet de budget – chambre funéraire 2023 - est présenté en équilibre à la somme de :

- ✓ 25 522.30 euros en section de fonctionnement
- ✓ 39 828.84 euros en section d'investissement

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21  
Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**ADOPTE**

Le budget primitif 2023 tel que présenté.

\*\*\*\*\*

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023  
LE MAIRE  
STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC  
Conseil Municipal  
Séance du 3 avril 2023

**DELIBERATION 20230403-05**

Rapporteur : M. le Maire

**-ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2022, COMPTE ADMINISTRATIF 2022-**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho = Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefriidt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l'élue à 18h45), Mme Pédron, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l'élue à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefriidt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

Quorum : 12

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à la trésorerie de Pontivy.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**

**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**

Le compte de gestion 2022.

\*\*\*\*\*

Le compte administratif 2022, conforme au compte de gestion, laisse apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 254 175.45 euros et un déficit d'investissement cumulé de 38 293.04 euros. (Résultats annuels : excédent de fonctionnement de 51 507.13 euros et déficit d'investissement de 16 254.52 euros).

Monsieur le Maire se retire du débat.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Par**  
**Présents : 17 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 20 \* Exprimés : 20**  
**Voix pour : 20 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**  
Le compte administratif 2022.

\*\*\*\*\*

Les résultats de clôture seront repris au budget principal : déficit de 38 293.04 euros repris en section d'investissement ligne 001 ; excédent de 254 175.45 euros repris en section de fonctionnement ligne 002.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « assainissement » n'a plus lieu d'exister et propose qu'il soit clôturé.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Par**  
**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**  
**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**DECIDE**  
Que les résultats de clôture seront repris au budget principal et que le budget annexe assainissement est clôturé.

\*\*\*\*\*

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023  
LE MAIRE  
STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC  
Conseil Municipal  
Séance du 3 avril 2023

**DELIBERATION 20230403-06**

Rapporteur : M. le Maire

**-LOTISSEMENT PRASSUN : COMPTE DE GESTION 2022, COMPTE  
ADMINISTRATIF 2022-**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho – Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l'élue à 18h45), Mme Pédrion, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l'élue à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

Quorum : 12

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à la trésorerie de Pontivy.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**

**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**

Le compte de gestion 2022.

\*\*\*\*\*

Le compte administratif 2022, conforme au compte de gestion, laisse apparaître un déficit de fonctionnement cumulé de 131 608.85 euros et un solde d'investissement cumulé à 0.00 euros. (Résultats annuels: déficit de fonctionnement de 31 519.73 euros et excédent d'investissement de 56 302.38 euros).

Monsieur le Maire se retire du débat.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 17 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 20 \* Exprimés : 20  
Voix pour : 20 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**

Le compte administratif 2022.

\*\*\*\*\*

Les résultats de clôture seront repris au budget principal : déficit de 131 608.85 euros repris en section de fonctionnement ligne 002.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « lotissement Prassun » n'a plus lieu d'exister et propose qu'il soit clôturé.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

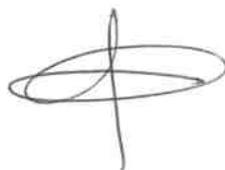
**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21  
Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**DECIDE**

Que les résultats de clôture seront repris au budget principal et que le budget annexe « lotissement Prassun » est clôturé.

\*\*\*\*\*

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023  
LE MAIRE  
STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC  
Conseil Municipal  
Séance du 3 avril 2023

**DELIBERATION 20230403-07**

Rapporteur : M. le Maire

**-LOTISSEMENT LES CORVISETTES : COMPTE DE GESTION 2022, COMPTE  
ADMINISTRATIF 2022-**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho – Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l' élu à 18h45), Mme Pédron, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l' élu à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

Quorum : 12

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le receveur en poste à la trésorerie de Pontivy.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**

**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**

Le compte de gestion 2022.

\*\*\*\*\*

Le compte administratif 2022, conforme au compte de gestion, laisse apparaître un déficit de fonctionnement cumulé de 8 070.28 euros et un solde d'investissement cumulé à 0.00 euros. (Résultats annuels : excédent de fonctionnement de 21 643.22 euros et excédent d'investissement de 18 795.52 euros).

Monsieur le Maire se retire du débat.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 17 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 20 \* Exprimés : 20  
Voix pour : 20 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**APPROUVE**

Le compte administratif 2022.

\*\*\*\*\*

Les résultats de clôture seront repris au budget principal : déficit de 8 070.28 euros repris en section de fonctionnement ligne 002.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le budget annexe « lotissement les Corvisettes » n'a plus lieu d'exister et propose qu'il soit clôturé.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21  
Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**DECIDE**

Que les résultats de clôture seront repris au budget principal et que le budget annexe « lotissement les Corvisettes » est clôturé.

\*\*\*\*\*

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC  
Conseil Municipal  
Séance du 3 avril 2023

**DELIBERATION 20230403-08**

Rapporteur : M. le Maire

**-LOTISSEMENT LE MEMORIAL : BUDGET PRIMITIF 2023-**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho – Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l'élue à 18h45), Mme Pédron, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l'élue à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

Quorum : 12

Le lotissement Le Mémorial a été créé cette année lors de la réunion du conseil municipal du 13 mars 2023 et fait l'objet d'un budget pour la première fois.

Le projet de budget lotissement le Mémorial est présenté en équilibre pour la section de fonctionnement à 228 002.00 euros et pour la section d'investissement à 0.00 euros.

Après avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**

**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**ADOPTE**  
Le budget primitif 2023 présenté.

\*\*\*\*\*

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023  
LE MAIRE  
STEPHANE HAMON



**DELIBERATION 20230403-09**

Rapporteur : M. le Maire

**- BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON VALEUR -**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho – Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l'élue à 18h45), Mme Pédron, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l'élue à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

**Quorum : 12**

Monsieur le maire indique qu'une recette inscrite dans la comptabilité n'a pas été perçue au titre de l'année 2006. Il s'agit d'une taxe locale d'équipement dont le montant s'élève à 912.00 €. Malgré les procédures de la trésorerie, cette somme est irrécouvrable.

Il convient d'émettre un mandat d'admission en non-valeur pour une somme de 912.00 €. L'admission en non-valeur est imputée au compte 6541 (dépenses de fonctionnement).

Monsieur le maire donne la définition d'une admission en non-valeur. Elle relève de l'initiative du comptable public ; il la sollicite lorsqu'il démontre que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- ✓ Dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...).
- ✓ Dans le refus du maire d'autoriser les poursuites (le défaut d'autorisation est assimilé à un refus).
- ✓ Dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,  
Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21  
Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**DECIDE**

De l'admission en non-valeur d'un titre de recette pour un montant de 912.00 €.

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023  
LE MAIRE  
STEPHANE HAMON



**DELIBERATION 20230403-10**

Rapporteur : M. le Maire

**- FERMETURE DE LA PISCINE – REMBOURSEMENT DES TICKETS-**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho – Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l'élue à 18h45), Mme Pédron, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l'élue à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

Quorum : 12

Monsieur le maire indique que, suite à l'annonce de la fermeture de la piscine, des personnes se sont manifestées pour le remboursement des tickets de piscine non utilisés.

Il propose que la commune rembourse les tickets au prix où ils ont été achetés. La base du remboursement serait la grille de tarifs établie par le conseil municipal le 29 mars 2022. Le remboursement aurait lieu par virement bancaire sur présentation des tickets et en joignant un RIB. Par ailleurs il propose la clôture de la régie lorsque toutes les opérations auront été réalisées.

Après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal,**

**Par**

**Présents : 18 \* Pouvoirs : 3 \* Total : 21 \* Exprimés : 21**

**Voix pour : 21 \* Voix contre : 0 \* Abstention : 0**

**DECIDE**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le **07 AVR. 2023**

ID : 056-215601725-20230403-2023040310-DE

Le remboursement des tickets de l'année 2022 de la piscine selon  
jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2023, ainsi que la clôture de la régie.

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023

LE MAIRE

STEPHANE HAMON



Ville de PLUMELEC  
Conseil Municipal  
Séance du 03 avril 2023

**DELIBERATION n°20230403-11**

Rapporteur : M. le Maire

**- DECISIONS DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE SIGNATURES -**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 3 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 15 de 18h30 à 18h40, 16 de 18h40 à 18h45, 17 de 18h45 à 18h50, 18 de 18h50 à 21h00.

Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 3

Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 2

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023

Etaient présents : M. Hamon -Maire-, M. Le Callonec -Adjoint-, Mme Le May -Adjointe-, M. Guillo -Adjoint-, Mme Loho – Adjointe-, M. Lamarre -Adjoint-, Mme Jégo, Mme Guillou, Mme Danet, Mme Siefridt -Conseillère déléguée-, (délibérations de 3 à 11\* arrivée de l'élue à 18h50) M. Prado, M. Le Vigueloux, Mme Guillouët, M. Juhel -Conseiller délégué- (délibérations de 3 à 11 \* arrivée de l'élue à 18h45), Mme Pédron, M. Goibier (délibérations de 2 à 11, arrivée de l'élue à 18h40) Mme Petit-Pierre, M. Brunel.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Gicquello à Mme Siefridt, Mme Le Borgne à M. Juhel, M. Tastard à M. Guillo.

Absents n'ayant pas donné pouvoir : Mme Garaud. M. Dubot.

Secrétaire de séance : Mme Jégo.

**Quorum : 12**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à monsieur le maire par délibération n°8 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par monsieur le maire en vertu de cette délégation, le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Affiché le 07 AVR. 2023

ID : 056-215601725-20230403-2023040311-DE

- 13/03/2023 \* Devis LIRE DEMAIN (Fonds médiathèque) : 357,55 € TTC  
16/03/2023 \* Devis SARL MOTOCULTURE SERVICE 56 (révision pompe nettoyeur haute pression) : 433,63 € TTC  
16/03/2023 \* Devis SARL CLAVIER (sable pour terrain de foot) : 1 606,32 € TTC  
16/03/2023 \* Devis JEFECO (peinture) : 887,06 € TTC  
16/03/2023 \* Devis QUESTEMBERG COMMUNAUTE (sable pour terrain de foot) : 2 940,00 € TTC  
21/03/2023 \* Devis LE LIVE (vœux 2024) : 1 029,60 € TTC  
21/03/2023 \* Devis SAS VANNES BATTERIES (fourniture batterie plomb étanche) : 134,52 € TTC  
10/03/2023 \* DIA non préemptée : parcelle YD 314 – 15 rue de la Croix Allio  
14/03/2023 \* DIA non préemptée : parcelles YD 420 et 705– Prassun.

FAIT ET DELIBERE 3 AVRIL 2023

LE MAIRE

STEPHANE HAMON

